Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260327-D202603B02-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **vendredi 27 mars 2026**, **à 19 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THÉARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD, Conseillers Municipaux.

Représentés : /
Excusé(e)s : /

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03B.02 - ADMINISTRATION GENERALE – CONSEIL MUNICIPAL – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Marielle MURET-BAUDOIN, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 29 membres pour la commune de Noyal-sur-Vilaine ;
Considérant que le nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal et qu'il doit être de minimum 1 ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints ;

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de 7 (sept) postes d'adjoints au maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT